

Stéphane BOUILLON

Préfet de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Renaud MUSELIER

Président
de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Député Européen

Christian ESTROSI

Président délégué
de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur



Provence - Alpes - Côte d'Azur élabore son schéma de développement du sport

Atelier 6 – Le sport de haut niveau Compte rendu de la séance 2



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Animateurs :

- Daniel GOURY, directeur adjoint du Creps PACA
- Anne-Sophie DUMORTIER, responsable mission d'observation des métiers de J&S, ORM PACA
- Mathieu REYNIER, chargé de mission du service sport, Conseil régional PACA

Validation du diagnostic et du compte-rendu de la séance 1

En complément de ce qui a été dit en séance 1

- Penser à l'apprentissage et à l'alternance dans le traitement individualisé des parcours. Ne pas oublier le monde de l'entreprise, intéressant car il peut avoir beaucoup plus de moyens (avec la CMAR ou la CCI).
Ce qui fonctionne ce sont les partenariats. Il faut construire des passerelles, supprimer les étanchéités, qui permettraient au chef d'entreprise de faciliter la réussite des projets professionnel et sportif.
 - Mettre en place une cohérence qui permette de construire le parcours, tout en étant conscient qu'il faudra sans doute faire des arbitrages entre les vœux d'orientation et les possibilités. La difficulté est quand-même de répondre à des besoins individualisés tout en les intégrant dans un projet collectif. Par exemple : section sportive féminine de rugby à XIII et scolarité au lycée agricole d'Avignon.
 - Rappel : ça n'est pas parce qu'une université déclare son intention de soutenir le sport de haut niveau que les unités qui composent l'établissement vont mettre en pratique ce soutien. En plus, on sait que le changement de personne (proviseur, directeur d'établissement) peut remettre en cause les aménagements octroyés depuis longtemps.
 - Bernard DUTARD (académies d'Aix-Marseille et de Nice) va travailler sur la construction d'un parcours de formation cohérent, l'identification et la valorisation des établissements qui accueillent les sportifs de haut niveau de la région. Il va aussi veiller à sortir les sportifs de haut niveau isolés de leurs contraintes. Il faut envisager au pilotage des établissements identifiés un chef d'établissement ayant un profil adéquat (ex : à l'origine professeur d'EPS ou SHN).
 - Autre rappel : le post-bac présente des spécificités comparativement au second degré, qu'il faut identifier et accompagner.
- **Les membres de l'atelier 6 valident le diagnostic et le compte-rendu de la séance 1.**

Les propositions d'action

Les onze thématiques d'actions qui se dégagent des échanges et arbitrages

1. Mettre en place le guichet unique pour les sportifs de haut niveau (et rendre visibles les référents SHN et les systèmes déjà mis en place).
2. Créer un label pour les établissements du secondaire et du supérieur qui accueillent les SHN (dépasser le simple affichage).

3. Conventionner avec la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale (CMAR) et les chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour trouver de nouveaux partenariats. Passer par les entreprises (et pas que les grandes entreprises ; les PME aussi car elles sont particulièrement nombreuses en PACA).
4. Les aides financières : mutualiser les aides DRDJSCS/conseils départementaux/Conseil régional. On a besoin de recenser les différentes aides et de mieux communiquer sur ce thème. Les clubs, les ligues, les entraîneurs peuvent jouer un rôle à ce titre.
5. Prendre en compte les sportifs non listés, en structure (reconnus dans les PPF).
6. Créer quelques emplois régionaux à l'échelle des collectivités territoriales (lycées -> Région et collèges -> départements) dédiés à l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Ces coordinateurs seraient l'interface des partenaires.
7. Détecter les « potentiels » au cours du service militaire (qui devrait être réinstauré par le nouveau gouvernement).
8. Aide à la performance : répertorier, lister les personnes compétentes pour accompagner sportivement les SHN (constitution d'un réseau de compétences autour de l'aide à la performance). Cf. gouvernance.
9. Favoriser l'accès des cadres féminins à l'encadrement des SHN (dispositif à créer et à valoriser).
10. Informer, communiquer : il existe déjà une liste des référents sur le PSQS (portail du suivi quotidien des sportifs) mais il faut travailler sur la communication de cet outil pour le rendre plus visible et pour mieux informer les familles et les sportifs.
11. Construire et accompagner les sportifs dans leurs vies professionnelle, personnelle et de sportif. Tenir compte des différentes voies d'accès à la formation dont l'alternance et l'apprentissage. Penser aussi à la VAE. Créer un outil de formation en e-learning. Pour accompagner, créer un réseau de personnes ressources emploi/formation/social.

Les trois actions prioritaires choisies par le groupe

Les membres du groupe précisent que le choix est extrêmement difficile car ces actions sont imbriquées les unes aux autres.

Émergent un peu plus les trois propositions suivantes :

- améliorer l'information, la communication (proposition 10) ;
- construire et accompagner les parcours des SHN (proposition 11) ;
- mutualiser les aides financières (proposition 4).

En matière de gouvernance

- Définir une politique sportive régionale.
- Constituer un Copil commun à tous (DRDJSCS/Conseil régional/conseils départementaux/ Creps/mouvement sportif/rectorats + autres partenaires) c'est-à-dire avoir un vrai groupe de travail régional. Ce groupe pourrait être une réelle force de proposition mais pourrait aussi avoir un rôle de suivi et d'évaluation des actions mises en place.